

Juillet 2012



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная  
организация  
Объединенных  
Наций

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Alimentación y la  
Agricultura

## CONFERENCE

### Trente-huitième session

Rome, 15-22 juin 2013

**Rapport de la vingt-troisième session du Comité de l'agriculture  
(Rome, 21-25 mai 2012)**

#### *Résumé*

À sa vingt-troisième session, le Comité de l'agriculture est parvenu à des conclusions et recommandations sur lesquelles il appelle l'attention du Conseil et de la Conférence:

- a) Tendances mondiales et défis futurs à prendre en compte pour les activités de l'Organisation (par. 6 à 8)
- b) Options pour le dialogue entre les parties prenantes à l'appui du développement durable de l'élevage (par. 9 à 11)
- c) Intensification durable des cultures (par. 13)
- d) Perspectives des ressources en terres et en eau dans l'optique du changement climatique (par. 14 à 16)
- e) Amélioration des statistiques en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durable (par. 17 à 21)
- f) Mise à jour du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (par. 22 à 25)
- g) Programme de travail pluriannuel du Comité (par. 26)
- h) Règlement intérieur du Comité (par. 27), et
- i) Établissement du partenariat mondial sur les sols (par. 29 et 30)

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

**Proposition relative à la suite à donner par le Conseil**

Le Conseil est invité à approuver les conclusions et recommandations du Comité de l'agriculture.

**Proposition relative à la suite à donner par la Conférence**

La Conférence est invitée à approuver le projet de mise à jour du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides négociée par les groupes d'experts de la FAO et de l'OMS sur la gestion des pesticides, groupes qui comprenaient aussi des experts du PNUE et qui ont fait appel au concours d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que du secteur privé et d'ONG.

*Toute demande concernant la teneur du présent document doit être adressée à:*

Robert G. Guei  
Secrétaire du Comité de l'agriculture  
Tel: +3906 5705 4920

## Introduction

1. Le Comité de l'agriculture a tenu sa vingt-troisième session du 21 au 25 mai 2012 au Siège de la FAO. Sur les 132 pays membres du Comité, 111 étaient représentés à la session. Cinq États Membres de l'Organisation, le Saint-Siège, une organisation du système des Nations Unies, une organisation intergouvernementale et 14 organisations non gouvernementales (ONG) y ont participé en qualité d'observateurs. On trouvera la liste des participants et la liste des documents à l'adresse suivante: [www.fao.org/bodies/coag/coag23/fr](http://www.fao.org/bodies/coag/coag23/fr)<sup>1</sup>.
2. M. Graziano da Silva, Directeur général, a pris la parole devant le Comité.
3. Le Comité a été informé que l'Union européenne participait à la session en vertu des dispositions des paragraphes 8 et 9 de l'article II de l'Acte constitutif de la FAO<sup>2</sup>.
4. Le Comité était assisté par un comité de rédaction composé des représentants des pays suivants: Cuba, Danemark, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, Lesotho, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pays-Bas (présidence), Philippines, Soudan.
5. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le calendrier de la session après modification. L'ordre du jour figure à l'annexe A. Les membres sont convenus d'examiner les documents portant la cote COAG/2012/INF/13 et COAG/2012/INF13/Add.1 et d'entendre des déclarations sur les obstacles au commerce et sur l'accès aux marchés ainsi que sur le document portant la cote COAG/2012/INF/15 au titre du point 12 de l'ordre du jour – Autres questions.

## Tendances mondiales et défis futurs à prendre en compte pour les activités de l'Organisation

6. Le Comité s'est félicité du processus de réflexion stratégique qui a été lancé par le Directeur général et qui permettra de fixer les futures orientations stratégiques de l'Organisation et d'éclairer la révision du Cadre stratégique de la FAO ainsi que l'élaboration du Plan à moyen terme 2014-2017.
7. Le Comité a jugé pertinents les tendances mondiales et les sept grands défis<sup>3</sup> qui correspondront à un premier résultat du processus de réflexion stratégique. Il a noté que:
  - a) les sept grands défis relevaient tous à un degré ou à un autre du mandat du Comité de l'agriculture, en particulier les défis 2, 3, 4 et 6;
  - b) les défis découlant des tendances mondiales concernaient les Membres, les partenaires et les entités engagés dans le développement agricole au niveau mondial, et ne représentaient pas nécessairement des domaines prioritaires d'action pour la FAO uniquement;
  - c) la formulation actuelle des tendances mondiales et des grands défis était amenée à évoluer tout au long du processus de réflexion stratégique, y compris à l'occasion de consultations avec les organes directeurs;
  - d) pour définir les futurs objectifs stratégiques de l'Organisation, il fallait analyser, pour chaque défi, les caractéristiques fondamentales, les fonctions essentielles et les avantages comparatifs de la FAO;
  - e) les objectifs stratégiques et le travail sur le terrain devaient être clairement articulés afin que le travail d'établissement de normes et de règles mené par la FAO ait un impact concret au niveau des pays;
  - f) il serait essentiel d'établir des partenariats cohérents avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations de la société civile et le secteur privé pour pouvoir atteindre les futurs objectifs stratégiques;
  - g) le Programme de travail et budget pour l'exercice 2012-2013 était exécuté en fonction du Cadre stratégique actuel, mais il fallait étudier comment traduire les défis en objectifs stratégiques transversaux au deuxième semestre de 2012.

<sup>1</sup> COAG/2012/INF/2; COAG/2012/INF/3.

<sup>2</sup> COAG/2012/INF/4.

<sup>3</sup> COAG 2012/2 et Annexes web COAG 2012/2.

8. Le Comité a mis en lumière plusieurs domaines techniques prioritaires qui relèvent de son mandat et qui devront être intégrés dans les grands défis lorsqu'il s'agira de formuler les nouveaux objectifs stratégiques et les plans d'actions et programmes correspondants, en vue des travaux futurs de l'Organisation:

- a) accroissement de la production et de la productivité agricole de telle sorte que celles-ci soient durables du point de vue de l'environnement, au moyen d'une gestion efficiente des ressources en eau, en terre et en énergie, de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques, et de l'adaptation au changement climatique;
- b) augmentation de la production de cultures vivrières de base, comme par exemple le riz et le blé, et de cultures non traditionnelles;
- c) organismes nuisibles aux végétaux et maladies animales transfrontalières, sécurité sanitaire des aliments et activités connexes d'établissement de normes et de renforcement des capacités par l'intermédiaire de la CIPV et du Codex Alimentarius;
- d) obtention de l'égalité entre les sexes dans la production agricole et le développement rural;
- e) lutte contre les pertes après récolte et les gaspillages dans la filière alimentaire;
- f) amélioration de la capacité de résistance des moyens de subsistance ruraux en cas de menaces ou de crises;
- g) compilation et diffusion de statistiques agricoles fiables;
- h) facilitation du partage des connaissances agricoles confirmées, du renforcement des capacités et du transfert des techniques, notamment des innovations techniques comme les biotechnologies;
- i) systèmes alimentaires plus efficaces et plus ouverts;
- j) accès aux marchés et distorsions dans le commerce des produits alimentaires;
- k) protection des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial et appui aux activités dans ce domaine.

### **Options pour le dialogue entre les parties prenantes à l'appui du développement durable de l'élevage<sup>4</sup>**

9. Le Comité:

- a) a reconnu qu'il importait de consulter les diverses parties prenantes et a suggéré de prendre les mesures à l'appui du développement durable de l'élevage, pour obtenir une amélioration plus rapide et ciblée des performances du secteur;
- b) a encouragé les États Membres à collaborer au Programme d'action mondial, à le soutenir et à reconnaître le processus comme une contribution concrète à l'Initiative économie verte et agriculture et aux processus intergouvernementaux concernés (par exemple, Rio+20);
- c) a estimé que les priorités thématiques convenues par les parties prenantes étaient pertinentes<sup>5</sup> et a souligné qu'il fallait définir d'autres priorités thématiques, dont des priorités thématiques régionales;
- d) a recommandé que la FAO continue de s'engager dans cette initiative à parties prenantes multiples à un niveau central et d'en assurer le secrétariat en cas de besoin;
- e) a demandé au Secrétariat de lui faire rapport à sa prochaine session sur l'état d'avancement du Programme d'action mondial et sur les actions intergouvernementales connexes qui pourraient être nécessaires, et a décidé de reporter à une date ultérieure sa décision de créer éventuellement un organe subsidiaire sur le secteur de l'élevage.

10. Le Comité a reconnu la nécessité d'établir pour le Programme d'action mondial un nouveau système de gouvernance qui soit fonctionnel et a demandé des renseignements supplémentaires sur la mise en place de ce système et sur les liens qu'il y aurait entre lui-même et le système.

11. Le Comité a pris note de la suggestion tendant à ce que le Secrétariat organise une réunion de donateurs afin d'étudier la possibilité de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires.

<sup>4</sup> COAG/2012/4 Rev.1.

<sup>5</sup> COAG/2012/4 Rev.1, par. 13 (p. 6-7).

## **Intensification durable des cultures<sup>6</sup>**

12. Le Comité a examiné le rapport d'activité sur la mise en œuvre de la Stratégie pour une intensification durable des cultures fondée sur une approche écosystémique et un environnement porteur, à laquelle il a souscrit à sa vingt-deuxième session.

13. Le Comité:

- a) a noté les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie et l'importance d'une approche globale qui intègre durabilité économique, sociale et environnementale et production, et tient compte de la nécessité de mesures complémentaires le long de la filière alimentaire et de régimes alimentaires durables;
- b) a recommandé que les pays Membres de la FAO examinent le modèle de production durable « Produire plus avec moins » et envisagent de prendre en compte les éléments de cette approche qui pourraient leur permettre de parvenir à une agriculture plus durable, à la lumière de leurs stratégies nationales de développement agricole et sans préjudice de celles-ci. Il a souligné qu'il fallait porter une attention particulière, compte tenu des priorités et des besoins nationaux, à l'intégration des actions en faveur d'une production durable et de la nutrition, des pertes et du gaspillage de produits alimentaires, de l'utilisation efficace de l'eau, de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques, et de la santé des sols;
- c) a noté les thèmes recensés aux fins de l'action intégrée proposée pour la période 2012-2015. Il a encouragé les pays à privilégier les approches intégrées de la production durable notamment, et compte tenu des priorités et des besoins nationaux, les systèmes rizicoles, les associations cultures-élevage et les activités de renforcement de la résilience face au changement climatique. Il a souligné que les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales, en particulier pour ce qui concerne les petits exploitants et les femmes, devaient être développés et diffusés dans toutes les régions de la FAO;
- d) a mis l'accent sur la nécessité d'un large éventail de partenariats associant les secteurs public et privé, y compris la société civile, les organisations d'agriculteurs, les organisations ayant leur siège à Rome et les centres internationaux de recherche agronomique du groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI);
- e) a réaffirmé son soutien à la stratégie sous son nouveau titre de Stratégie d'intensification d'une production durable.

## **Perspectives des ressources en terre et en eau dans l'optique du changement climatique<sup>7</sup>**

14. Le Comité est convenu que la FAO devait veiller à ce que les pays Membres puissent disposer d'informations et de connaissances suffisantes, fiables et impartiales sur la gestion durable des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture, qui permettent d'étayer les décisions stratégiques et les interventions en matière d'alimentation et d'agriculture aux niveaux national, régional et mondial, dans le contexte du changement climatique. L'Organisation doit s'assurer que ces connaissances font l'objet d'un large consensus scientifique.

15. Le Comité a recommandé que la FAO, en collaboration avec les pays Membres, les institutions nationales, régionales et internationales compétentes, et les instituts de recherche et de technologie, ainsi qu'avec le secteur privé et les organisations d'agriculteurs, accorde une priorité élevée:

- a) à l'élaboration d'outils et de méthodes et, sur demande, à l'apport de conseils et d'une assistance techniques, concernant la planification et la gestion des ressources naturelles nationales pour l'alimentation et l'agriculture dans différentes conditions climatiques et différents cadres de gestion, en prenant plus particulièrement en considération les exploitations familiales et les agricultrices;

---

<sup>6</sup> COAG/2012/5.

<sup>7</sup> COAG/2012/7.

- b) à l'analyse des perspectives régionales et mondiales concernant l'état des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture et leur utilisation durable, sur la base de différents scénarios climatiques et compte tenu de différents modes de gestion.

16. Le Comité a noté la proposition tendant à la création d'une petite unité de coordination sur les perspectives régionales et mondiales des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agriculture. Les travaux de cette unité ne devront pas faire double emploi avec ceux d'autres institutions existantes. Lorsqu'il sera proposé de créer cette unité, son mandat devra être clairement défini, y compris les objectifs, les activités, le champ d'action, le lieu d'établissement et les ressources financières à prévoir, et devra être soumis aux organes directeurs compétents de la FAO pour éventuelle adoption.

### **Amélioration des statistiques en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables<sup>8</sup>**

17. Le Comité a examiné et approuvé le Plan d'action visant à améliorer les statistiques aux niveaux sous-national, national, régional et mondial en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture durable et de développement rural, et sa gouvernance.

18. Le Comité a observé que, outre qu'elle permettra d'améliorer les statistiques agricoles au niveau national, la Stratégie mondiale sera utile pour le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS).

19. Le Comité a félicité la FAO et tous les partenaires concernés des progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de cette initiative.

20. Le Comité a demandé aux pays Membres d'envisager d'appliquer le Plan d'action et de s'engager davantage à renforcer leur système national de statistiques agricoles en y affectant des ressources suffisantes.

21. Le Comité a demandé aux partenaires fournisseurs de ressources de se mobiliser pour apporter celles qui manqueraient pour la mise en œuvre du Plan d'action.

### **Mise à jour du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides<sup>9</sup>**

22. Le Comité a accueilli favorablement la mise à jour du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides, qui doit être adoptée par les organes directeurs de la FAO, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

23. Le Comité a estimé que le Code tel que mis à jour devait être approuvé par la Conférence, à la demande du Comité de l'agriculture. Il a donc examiné les modifications du Code qui avaient été négociées, à des réunions tenues en 2010 et en 2011 et entre les sessions, par les groupes d'experts de la FAO et de l'OMS sur la gestion des pesticides, groupes qui comprenaient aussi des experts du PNUE, et qui ont fait appel au concours d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que du secteur privé et d'ONG.

24. Le Comité:

- a) s'est félicité du travail effectué sur la mise à jour du Code;
- b) a formulé des observations, des demandes et des suggestions concernant le fond du document en vue de modifications;
- c) a décidé que les pays devaient avoir la possibilité de participer à la révision du Code, dans le cadre d'un processus de consultation participatif entre les pays et toutes les parties prenantes.

25. Le Comité a chargé son bureau d'arrêter les modalités d'un processus de consultation auquel tous prendraient part, pour que soit établi un texte modifié à soumettre au Conseil de la FAO en

<sup>8</sup> COAG/2012/8.

<sup>9</sup> COAG/2012/6.

novembre 2012 pour adoption par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session en 2013, dans les délais voulus pour que le texte soit présenté aux réunions ultérieures des organes directeurs de l'OMS et du PNUE.

### **Programme de travail pluriannuel du Comité<sup>10</sup>**

26. Le Comité a examiné, modifié et approuvé son projet de Programme de travail pluriannuel pour 2012-2015. La version modifiée figure à l'annexe B.

### **Règlement intérieur du Comité<sup>11</sup>**

27. Le Comité a examiné le document portant la cote COAG/2012/9 et n'a pas accepté les modifications du règlement intérieur qui y sont proposées. Il est convenu:

- a) d'élargir le Bureau du Comité de l'agriculture, le nombre de ses membres passant de trois à sept, avec un représentant par groupe régional;
- b) de suspendre l'application de l'article premier du Règlement intérieur, par un vote nominal à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, pour permettre l'élection d'un président et du Bureau élargi; de reporter à sa vingt-quatrième session l'examen des amendements proposés au Règlement intérieur; et de charger le Bureau élargi de négocier un document de consensus avant la prochaine session;
- c) au cas où le Président est empêché de présider une réunion, de demander au Bureau de choisir parmi ses membres un président par intérim.

### **Date et lieu de la prochaine session**

28. Le Comité a décidé de tenir sa vingt-quatrième session à Rome en 2014, à une date qui sera arrêtée par le Directeur général en consultation avec le Président du Comité.

### **Autres questions<sup>12</sup>**

29. Le Comité a approuvé l'initiative relative à la création du Partenariat mondial sur les sols et s'est félicité de la mise à jour fournie par le Secrétariat.

30. Le Comité a suggéré que soit créé un groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner le mandat du Partenariat mondial sur les sols avant sa soumission aux organes directeurs de la FAO.

### **Élection du Président et des Vice-Présidents**

31. Le Comité était saisi de deux candidatures au poste de Président du Comité de l'agriculture: M. François Pythoud (Suisse) et M. Mario Arvelo Caamaño (République dominicaine).

32. Le Comité, à l'issue d'un vote à bulletin secret, a élu M. Mario Arvelo Caamaño à la fonction de Président. Ont été ensuite élus comme membres du Bureau:

- Monique Ouli Ndong, Cameroun (Afrique)
- Sultana Afroz, Bangladesh (Asie)
- François Pythoud, Suisse (Europe)
- Mohamed Eltayeb Elfaki Elnor, Soudan (Proche-Orient)
- Michael Michener, États-Unis d'Amérique (Amérique du Nord)
- Matthew Worrell, Australie (Pacifique Sud-Ouest)

---

<sup>10</sup> COAG/2012/3.

<sup>11</sup> COAG/2012/9.

<sup>12</sup> COAG/2012/INF/13; COAG/2012/INF/13 Add.1.

## **Annexe A**

### **Ordre du jour de la vingt-troisième session du Comité de l'agriculture**

#### **Questions liminaires**

1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
2. Nomination du Président et des membres du Comité de rédaction

#### **Priorités pour les activités techniques de l'Organisation**

3. Tendances mondiales et défis futurs à prendre en compte pour les activités de l'Organisation
4. Options pour le dialogue entre les parties prenantes à l'appui du développement durable de l'élevage
5. Intensification durable des cultures
6. Perspectives des ressources en terres et en eau dans l'optique du changement climatique
7. Amélioration des statistiques en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture et de développement rural durables

#### **Questions de politiques et de réglementation**

8. Mise à jour du Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides

#### **Questions diverses**

9. Programme de travail pluriannuel du Comité
10. Règlement intérieur du Comité
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Autres questions\*
13. Élection du Président et des Vice-Présidents de la vingt-quatrième session
14. Adoption du rapport



## **Annexe B**

### **Programme de travail pluriannuel du Comité**

#### **I. Objectifs généraux du Comité de l'agriculture pour 2013-2015**

Le Comité de l'agriculture examine périodiquement, de manière sélective, les problèmes agricoles et nutritionnels et les évalue en vue d'une action concertée de la part des États Membres et de l'Organisation. Il donne des avis au Conseil sur l'ensemble du programme de travail à moyen et à long terme de l'Organisation dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, de l'alimentation et de la nutrition, l'accent étant mis sur l'intégration de tous les aspects sociaux, techniques, économiques, institutionnels et structurels du développement agricole et rural en général<sup>13</sup>. Il donne à la Conférence des avis fondés et des recommandations concrètes sur des questions de politique et de réglementation, dans les domaines relevant de son mandat.

#### **II. Résultats pour 2012-2015**

##### **A. Stratégie, établissement des priorités et planification budgétaire**

Résultat: L'Organisation s'appuie sur une stratégie claire et des priorités et programmes bien définis sur des questions intéressant le Comité.

Indicateurs et objectifs:

- Une présentation succincte des nouveaux faits advenus dans les domaines relevant de son mandat a toujours lieu durant les sessions ordinaires du Comité de l'agriculture.
- Les recommandations du Comité sur les aspects pertinents du Cadre stratégique, du Plan à moyen terme et du Programme de travail et budget figurent dans le rapport du Conseil.

Produits: des recommandations claires, précises et consensuelles sur la stratégie, les priorités, les programmes et le budget pour l'Organisation examinés par le Conseil et définition d'une base solide pour ses orientations et ses décisions.

Activités:

- Examiner la situation actuelle dans les domaines relevant de son mandat, y compris les questions revêtant une importance particulière pour les groupes régionaux et la communauté internationale.
- Examiner la mise en œuvre du Programme de travail et budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Formuler des recommandations claires, consensuelles, opportunes et soigneusement élaborées sur les stratégies, les priorités, les programmes et le budget dans les secteurs qui relèvent de la compétence du Comité.
- Organiser des événements parallèles en rapport avec la priorité ou l'actualité des questions à l'ordre du jour.

##### **B. Avis sur les questions de politique et de réglementation**

Résultat: Sur la base des recommandations du Comité, la FAO, par l'intermédiaire de sa Conférence, et en tenant compte des priorités régionales, donne des avis clairs, pertinents et utiles sur les principales questions de politique et de réglementation se posant aux niveaux mondial et régional et dans les États Membres, dans ses domaines de compétence.

---

<sup>13</sup> Article XXXII 6 a) et b) des Textes fondamentaux.

Indicateurs et objectifs:

- Les États Membres bénéficient des délibérations du Comité de l'agriculture, en utilisant ses avis et ses recommandations pour guider leurs activités et leurs politiques aux niveaux national et régional comme le signale la FAO.
- Recommandations claires et précises faites en temps utile par le Comité de l'agriculture à la Conférence en ce qui concerne les questions de politique et de réglementation dans les secteurs relevant de son mandat.
- Les recommandations du Comité relatives aux questions de politique et de réglementation figurent dans le rapport de la Conférence.

Résultat: Des recommandations claires, précises et consensuelles adressées à la Conférence sur les cadres ou les instruments de politique et de réglementation.

Activités:

- Rapport à la Conférence sur les questions de politique et de réglementation découlant de ses délibérations.
- Examen de l'état des instruments internationaux pertinents, y compris des codes de conduite dans les domaines de compétence du Comité.
- Recherche de solutions en vue d'appuyer des actions concertées de la part des Membres eux-mêmes ou collectivement, par l'intermédiaire de la FAO et d'autres organes compétents, sur des questions ou préoccupations se situant dans les domaines relevant du mandat du Comité.

### **III. Planification efficace du travail du Comité de l'agriculture**

Résultat: le Comité de l'agriculture travaille d'une manière efficace et efficiente, axée sur l'action, transparente et participative.

Indicateurs et objectifs:

- Les ordres du jour du Comité de l'agriculture sont ciblés.
- Les rapports du Comité de l'agriculture sont concis et contiennent des recommandations spécifiques et concrètes adressées à la fois au Conseil et à la Conférence.
- Les documents du Comité de l'agriculture sont disponibles dans toutes les langues de la FAO quatre semaines avant l'ouverture de la session.
- Continuité du travail assurée d'une session à l'autre.
- Degré de participation des membres du Comité de l'agriculture à la planification et aux travaux intersessions du Comité.

Produits:

- Programme de travail pluriannuel pour le Comité de l'agriculture adopté en 2012.
- Rapport d'activité sur le Programme de travail pluriannuel du Comité de l'agriculture en 2014.

Activités:

- Étudier des moyens d'améliorer la conduite des sessions, notamment mieux exploiter le temps à disposition.
- Cibler les événements parallèles sur des questions clés.
- Faciliter la coordination avec d'autres Comités techniques.
- Mettre au point une procédure claire pour l'élection et le fonctionnement du Bureau afin de mieux assurer la continuité d'une session à l'autre.
- Veiller constamment à l'efficacité des dispositions relatives à l'établissement des ordres du jour et à la rédaction du rapport final.

#### **IV. Méthodes de travail**

Le Comité appuie ses travaux sur l'examen des tendances mondiales en matière de politiques et de réglementations sectorielles dans ses domaines de compétence. Il collabore avec des organes statutaires et autres sous les auspices de la FAO, assure la liaison avec le Comité du programme sur des questions de stratégie et de priorité, ainsi qu'avec le Comité financier sur des questions financières et budgétaires. Il coopère avec d'autres organes directeurs de la FAO, tient compte des recommandations pertinentes du Groupe de travail à composition non limitée au sujet de mesures visant à renforcer l'efficacité des organes directeurs, notamment la représentation (Rapport du Groupe de travail à composition non limitée soumis à la trente-septième Conférence – juin-juillet 2011), entretient des liens avec d'autres organisations internationales actives dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. Il mène à bien les activités ordinaires entre les sessions, aidé par le Président et le Bureau et avec le soutien dynamique du Secrétariat. Il encourage et facilite la participation des organisations d'agriculteurs, du secteur privé et de la société civile en qualité d'observateurs.